

1. Record Nr.	UNINA9910350190803321
Autore	Lorcin Marie-Thérèse
Titolo	« D'abord il dit et ordonna... » : Testaments et société en Lyonnais et Forez à la fin du Moyen Âge // Marie-Thérèse Lorcin
Pubbl/distr/stampa	Lyon, : Presses universitaires de Lyon, 2019
ISBN	2-7297-1101-5
Descrizione fisica	1 online resource (286 p.)
Altri autori (Persone)	ChiffoleauJacques
Soggetti	History testament pratique testamentaire réforme prêtre paroisse rite funéraire
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Sommario/riassunto	<p>Les testaments sont une source majeure pour les historiens du Moyen Âge. En Forez et en Lyonnais, certains revêtent une forme particulière : ce sont des testaments oraux, mis par écrit après la mort du testateur, voire des années après. À partir du xive siècle, l'officialité de Lyon et le comte de Forez imposèrent une procédure régularisée et l'enregistrement des textes. Parmi les notaires, une élite de prêtres notaires joua un rôle pionnier dans la diffusion de cette réforme dans les paroisses de montagne. Les dépositions des témoins, souvent de très humbles gens, furent faites en langue vernaculaire. La majorité des 10 000 testaments enregistrés proviennent de villages. La nature du patrimoine, les activités, l'organisation de l'habitat, la structure des familles, sont bien différentes chez les éleveurs de bovins des Monts du Forez de ce qu'elles sont dans les paroisses viticoles bordant la Saône. Mais la pratique successorale cherche d'abord à préserver le patrimoine du morcellement. On constate que les rites funéraires demeurent très modestes. Quant au clergé, il est souvent peu nombreux, tandis qu'il</p>

est pléthorique et bien organisé à Lyon et Montbrison. Ce livre - accompagné de documents inédits, édites et traduits - est une synthèse dressée après trente années de recherche. Il décrit la pratique testamentaire. Pratique mouvante quand on sait que les Foréziens pratiquèrent du xiiiie au xve siècle trois procédures testamentaires différentes. Il montre la richesse documentaire que révèle le testament dans les domaines les plus variés : répartition du peuplement, profession des testateurs, pourcentage des femmes parmi ceux qui testent et ceux qui témoignent, relations sociales, vie quotidienne, etc. Sont fournis enfin un index des noms de lieux, un index des matières et un index analytique.
